

FEDELEC dans la fleur de l'âge

Nous vous l'annonçons dans notre éditorial de janvier, 2004 est l'année de tous nos

anniversaires :

- Les 20 ans de FEDELEC et de SEPTTELEC (Société d'édition de votre revue) ;
- Les 40 ans de "L'Artisan Electricien Electronicien" et 50 ans du premier numéro de la revue officielle de la Fédération ;
- Les 80 ans de la Fédération.

Pour commémorer les 20 ans de FEDELEC, nous avons choisi de vous présenter dans cette Fédélette "Numéro Spécial Anniversaire". Les faits importants qui ont marqué la vie de la Fédération durant cette double décennie.

■ 1984

La belle histoire de FEDELEC commence par la fusion de la FNAE (Fédération Nationale des Artisans Electriciens) avec la FENASPRETEM (Fédération Nationale des Syndicats Professionnels Radio Electroniciens Télévision Electricien Ménagiste). Les deux présidents Claude Gicquel (FNAE) et Patrice Martin (FENASPRETEM) signent l'accord de fusion le 1^{er} juin 1984.

• **Naissance** de SEPTTELEC : Société d'Edition Professionnelles et Techniques de l'Electricité et de l'Electronique. Elle édite notamment la revue de la Fédération.

• Pour mieux représenter le monde de l'électronique, "L'Artisan Electricien" fait évoluer son titre en devenant "L'Artisan Electricien Electronicien".

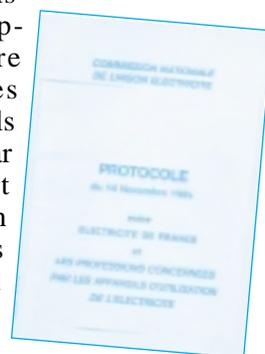


■ 1985

• **C'est l'année** du contrôle sur les prix et la profession n'échappe pas à l'arrêté fixant les tarifs

des prix des prestations. Pour les dépannages en électricité, électronique et électroménager, les hausses de prix par rapport au 31 décembre 1984 ne devront pas dépasser 1,5 % au 15 avril et 1,5 % au 15 octobre. Le coefficient sur les pièces détachées ne devra pas augmenter, lui non de plus, de 1,5 %.

• **Nouveau protocole** avec EDF : Depuis 1953, un protocole national régissait des rapports entre E.D.F. et les professionnels concernés par les ventes et l'installation des appareils d'utilisation de l'électricité.



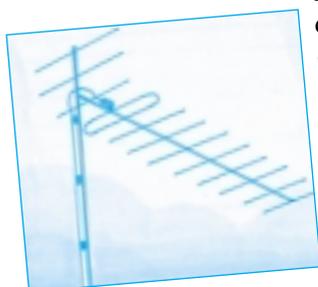
L'environnement technique, économique et commercial ayant évolué, il est apparu nécessaire aux partenaires (dont FEDELEC) regroupés au sein de la CNLE (Commission Nationale de Liaison Electricité) de remettre au goût du jour cette convention et de lui donner une orientation plus commerciale.

• **Face** au constat alarmant de la sécurité électrique dans l'habitat existant, la 1^{re} campagne de communication sur la mise en sécurité dans l'existant est lancée.

■ 1986

• **Relaxe** en appel d'un commerçant pour refus de déclarer l'identité d'acheteurs de magnétoscope.

En raison de la non-rétroactivité des lois pénales, la cour d'appel de Paris ne saurait sanctionner le refus par un commerçant de communiquer, aux agents assermentés du service de la redevance, les documents relatifs à la vente des magnétoscopes antérieurement au 1^{er} janvier 1983.



• **Création** de la qualification "Qualifanten".

• **Création** du Bac MAVELEC (Maintenance de l'Audiovisuel Electronique).

■ 1987

• **Abrogation** des ordonnances de 1945 : les prix des biens et des services retrouvent leur liberté.

• **Mise en place** de la Commission de la Concurrence : Claude Gicquel président de FEDELEC y est nommé.

• **Création** du Bac professionnel "Equipements et Installations Electriques".

• **Grâce** à FEDELEC, l'article 64 du projet de loi rendant le vendeur responsable de l'exactitude de la déclaration d'identité de l'acheteur d'un appareil de télévision est retiré.

• **Expérimentation** d'une coopérative artisanale de Service Après-Vente en électronique (SAVELEC) permettant de réparer aussi bien les produits "bruns" (audiovisuels) que "blanc" (électroménagers) sans que les artisans soient obligés de les renvoyer aux fabricants.

• **Création** du BEP électronique.

■ 1988

• **Décret** réformant les titres d'artisan et de maître artisan.

La Chambre de métiers attribue ces titres aux personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre homologué dans son métier, ou qui peuvent justifier de six ans de pratique dans leurs métiers dont éventuellement trois de formation professionnelle.

• **Action** contre le projet de réglementation thermique défavorable au chauffage électrique.

Le ministère de l'Équipement ayant élaboré un projet de réglementation thermique très défavorable au chauffage électrique et la profession n'ayant pas réussi à faire prévaloir son point de vue, une action politique d'ensemble a été lancée auprès du Premier Ministre et des autres ministères.

• **Avis** favorable émis par la commission de la sécurité en faveur du contrôle dans l'existant.

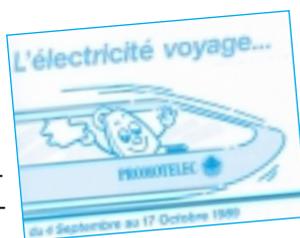
• **Diversification** : premières actions contre la constitution de filiale par EDF (Sécurité de France, alarme, télé surveillance...).

• **FEDELEC** agit contre l'interdiction de recevoir des acomptes avant le délai de rétractation.

■ 1989

• **Création** du FAFSAB : Fonds d'Assurance Formation des Salariés de l'Artisanat du Bâtiment et des Travaux Publics.

• **Train FORUM Promotelec** : les installateurs électriciens peuvent venir, avec leurs clients, visiter toutes les nouveautés de la profession, participer à des débats et discuter avec les représentants des principaux fabricants.



• **Nombreux** débats sur les nouveaux diplômes en radio TV.

• **Actions** contre l'ouverture des grandes surfaces le dimanche.

■ 1990

• **La Fédération** et l'ensemble de ses services déménagent pour s'installer sur 2 étages à Joinville-le-Pont.



• **L'Europe** pousse les électroniciens à se rapprocher : c'est la naissance de l'EFER (European Federation of Electronics Retailers), Fédération européenne des services après-vente de l'audiovisuel et de l'électroménager. FEDELEC représente la France.

■ 1991

• **Naissance** du CNEE.

FEDELEC, la FNEE (Fédération Nationale de l'Équipement Electrique devenue FFIE), le SERCE (Syndicat des Entrepreneurs de Réseaux et de Constructions Electriques) et l'UNA3E CAPEB (Union Nationale Artisanale de l'Équipement Electrique et Electronique) créent d'une instance de concertation et de coordination :

Le Conseil National de l'Équipement Electrique. La 1^{re} présidence est assurée par Claude Gicquel, président de FEDELEC.

• **Nouvelle** convention collective et classification bâtiment.

• **Mise** en place de l'observatoire de la diversification des activités d'EDF.

C'est le résultat de la première action d'envergure du CNEE. L'objet de cet observatoire est de recueillir, en vue d'en examiner leur légitimité, des informations sur toutes les activités de diversification d'EDF.



• **FEDELEC** mène plusieurs batailles contre les escrocs du dépannage.



• **Nouvelle** édition de la "bible" des électriciens : la norme NFC15-100 (la précédente était de 1974).

• **Signature** d'une charte avec la

Compagnie Générale Vidéo Surveillance pour une collaboration dans les réseaux câblés.

Le but de cette charte est de mettre en œuvre un partenariat local entre les adhérents FEDELEC intéressés et ce câblo-opérateur sur les sites où il intervient.



■ 1992

• **Création** de SEQUELEC (Sécurité, Qualité, Développement de l'usage de l'Electricité) Formé par EDF et les organisations professionnelles.



• **Naissance** du CFA Eugène Ducretet.

L'association gestionnaire du C.F.A., appelée FODIPEG, a été créée le 23 mars. Elle comprend FEDELEC, l'OSCREM, la CCI de Versailles et le Groupe THOMSON.

Ainsi se complète vers le haut la panoplie des formations visant à assurer l'avenir des métiers de l'électronique.

■ 1993

• **La contribution** formation des entreprises de moins de 10 salariés passe à 0,15 %.

• **1^{re} édition** du jeu-concours "Le Monde de l'Electricité" fondé par Claude Gicquel et organisé



par FEDELEC pour les apprentis électriciens.

• **Nouvelle** convention collective pour les métiers de l'électronique :

Il aura fallu 4 ans de négociations, à raison d'environ une journée par mois, pour aboutir à un accord sur les dispositions de la nouvelle convention collective nationale des commerces et services de l'audiovisuel de l'électronique et de l'équipement ménager. Elle accorde aux salaires des avantages nettement plus importants que ceux qui étaient consentis dans l'ancien texte.

• **Création** du COSAEL : Comité pour le Contrôle de la Qualité de la réception des signaux audiovisuels.

■ 1994

• **Bleu, blanc, rouge** devient "Tempo" :

EDF remplace l'ancien système "bleu, blanc, rouge". FEDELEC c'était vivement opposé au projet de le rendre obligatoire pour tous.

• **Belle** victoire du CNEE :

Les organisations professionnelles, dont FEDELEC, constituant le CNEE (Conseil National de l'Equipement Electrique) remportent l'une de leurs plus belles victoires contre EDF. Le Ministre de l'Industrie stoppe la diversification d'Electricité de France.

Après quatre ans de conflits et de "chasse à la bavure" et plus d'un an de négociations ardues, le combat a abouti. Les deux ministres de tutelle viennent de signer la lettre transmise à Gilles Ménage, Président d'EDF, demande le retrait d'EDF de certaines activités de diversification et fixant les modalités selon lesquelles cette diversification pourra s'exercer pour les activités autorisées.

■ 1995

• **Accord-cadre** pour la rénovation du chauffage électrique :

FEDELEC, EDF et les autres organisations professionnelles d'installateurs électriciens signent un accord-cadre pour accompagner les clients dans leur projet de rénovation de chauffage électrique.



Sur les 6,7 millions de foyers équipés, l'objectif est de rénover 40 000 installations par an.

• **Après** une action vigoureuse, les professionnels de l'artisanat et du petit commerce arrivent à faire geler l'ouverture des magasins de + 300 m².

■ 1996

• **L'assurance** construction : chronique d'une catastrophe annoncée ?

30 milliards de francs encaissés de 1983 à 1993 mais 43 milliards de sinistres à payer.

Le nombre de déclarations de sinistres a augmenté de 80 %. Il est tentant pour le consommateur de recourir à l'assurance contre les malfaçons.

Rien ne semble pouvoir stopper cette surenchère.

• **Opération** "Diagnostic Sécurité Electrique".

Sur 27 millions de logements, 9 millions sont en dessous du seuil de sécurité en matière d'installations électriques. L'objectif de cette opération est de réaliser 3 000 diagnostics.



- **Création** du BEP ICEF (Installateur Conseil en Equipement du Foyer) grâce à la participation active de FEDELEC.

- **Création** de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CNEFP).

- **Problèmes** avec Canal + qui lance sa première campagne de paraboles gratuites.

- **35 heures** : attention ! On commence à en parler.

Pour les petites entreprises : durée de travail = durée d'ouverture aux clients, car elles n'ont pas plusieurs équipes de salariés qui se succèdent. D'où très gros problèmes en perspectives.

■ 1997

- **1^{re} fedeletrre**



Chaque mois un supplément est offert aux lecteurs de l'Artisan Electricien Electronicien. Ce 4 pages met plus particulièrement en avant les enjeux posés aux professions représentées par FEDELEC et les actions menées par la Fédération.

- **Réforme** des FAF artisans. FEDELEC se bat pour assurer la meilleure présentation possible des métiers de l'électricité et de l'électronique au sein des FAF régionaux.

- **Le chauffage** électrique échappe aux lois sur l'air

Après bien du mal, la profession a réussi à sauver l'essentiel et à limiter les dégâts dans un environnement hostile. La notion d'indicateur de consommation énergétique est remplacée par une estimation normalisée.

- **Climatisation** :

Signature l'accord-cadre sur la "Climatisation réversible individuelle" entre EDF et les organisations professionnelles de l'installation électrique, dont FEDELEC.

- **Philippe** Goj est élu président de FEDELEC au Congrès de la Rochelle. Il succède à Claude Gicquel.

- **VISA** sécurité électrique :

Grâce à FEDELEC, les travaux de définition du VISA sécurité se terminent. Celui-ci permet aux installateurs d'obtenir pour leurs clients, une aide d'EDF pour des travaux de mise en sécurité.

- **Action** contre la proposition de loi "Catala" qui est retirée.

Ce texte, qui a été repoussé grâce à l'action de FEDELEC, notamment, prévoyait que tout défaut d'un produit se révélant perdre sa durée de garantie contractuelle était présumé avoir existé avant la vente, ce qui mettait en cause, à tout coup, la responsabilité du distributeur.

- **Action** contre la parabole à 1 franc.

■ 1998

- **Début** des journées "Métiers" de FEDELEC :



FEDELEC met en place des rencontres syndicales d'un nouveau type : réunions régionales, journées "Métiers Electricité et Electronique" ouvertes à tous les professionnels. De Lille à Lyon en passant par Bordeaux, elles

obtiennent un franc succès puisqu'au cours du 1er trimestre 1998, plus de 200 personnes dans une quinzaine de départements s'y sont retrouvés.

- **La qualification** reconnue :

Le décret tant attendu par les artisans, qui impose une qualification obligatoire à toute personne souhaitant créer une entreprise ou exercer une activité de type artisanal est publié au Journal Officiel.

- **Réforme** des collèges électoraux des Chambres de métiers :

FEDELEC se bat et remporte le maintien des électriciens dans la catégorie "Métaux Mécanique, Electricité" alors que d'autres visaient leur rattachement à celle du bâtiment. Résultat de cette victoire : des voix sauvegardées, lors des élections aux Chambres de métiers, pour les candidats CNAMS.

- **"Rénovation chauffage électrique"** :

Le 17 juillet, FEDELEC signe avec EDF un nouvel accord-cadre pour accompagner les clients dans toutes les phases de leur projet de rénovation de leur installation de chauffage électrique.

- **Projet** de loi sur la mise en concurrence d'EDF

Une directive européenne oblige les états membres à ouvrir à la concurrence, la commercialisation du courant électrique. Libérée, en contrepartie, du principe de spécialité, il y a risque qu'EDF tente d'intervenir sur les marchés des installateurs.

- **Mise** en place des nouveaux FAF de l'artisanat

Les 18 Fonds d'Assurance Formation artisans sont regroupés en 3 FAF sectoriels : bâtiment, l'alimentation en détail, métiers et services.

Les FAF départementaux de Chambre de métiers sont regrou-



pés en 22 FAF régionaux, fonds gérés par les Chambres régionales.

■ 1999

• **TVA** à 5,5 % : Belle victoire pour les artisans ! Le taux de TVA de 20,6 % de l'époque est abaissé à 5,5 % sur les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur les locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans.



• **Actions** pour la formation en électronique

FEDELEC interpelle tous les présidents des FAF régionaux, l'APCM (Assemblée Permanente des Chambres de Métiers), l'UPA (Union Professionnelle Artisanale) et le FAF des Métiers et Services, pour leur rappeler la situation extrêmement difficile que rencontrent les électroniciens et les électroménagistes dans le domaine du financement de leur formation continue.

Cette tension résulte de la réforme des FAF qui a été génératrice d'importants déséquilibres.

• **35 h** : les syndicats de salariés font barrage :

FEDELEC mène avec le MEDEF, la FENACEREM, des négociations paritaires dans la branche de l'électronique, télé-ménager. Après que les salariés aient claqué la porte des négociations et choisi de ne siéger dans aucune commissions paritaires, le blocage est total y compris sur la formation continue des entreprises de moins de 10 salariés rattachées à l'AGEFOS-PME. Ce sont les intérêts des plus petites entreprises qui sont le plus touchés et FEDELEC réagit.

• **Premier** guide des formations continues :



FEDELEC édite son premier guide des formations continues dans les métiers multimédia, pour aider les artisans et commerçants électroniciens à mieux se préparer aux importantes mutations technologiques et aux évolutions de leur métier.

■ 2000

• **Pôles** "Service Contact"

Pour compléter, affermir son offre et renforcer la présence de ses chambres syndicales départementales, FEDELEC met en place 4 grands pôles sur tout le territoire.

• **Les artisans** descendent dans la rue :



Les actions se multiplient au fil des jours afin de faire entendre les revendications des artisans et commerçants sur certains points économiques et fiscaux. Les revendications n'ont pas toutes abouti, mais celle qui avait mis le feu aux poudres a été obtenue : suppression de la vignette automobile étendue aux petites entreprises.

• **Victoire** de FEDELEC : publication de la norme SAV.

Le Syndicat National des Stations Techniques Agréées avec l'aide de FEDELEC mène à bien l'élaboration de la norme à l'adresse des réparateurs et prestataires indépendants réalisant le SAV des appareils de l'équipement ménager et de l'électronique grand public.

■ 2001

• **Toujours** les 35 heures !

FEDELEC mène sa campagne : "Les 35 heures?... à mon heure !" et met en place des journées de formation pour aider les chefs d'entreprise à aborder la question de la réduction du temps de travail.

• **Propositions** "indécentes" d'EDF :

L'actualité avec EDF est tellement chaude que FEDELEC décide de sortir une FédéLettre spéciale de 8 pages pour faire le point de tous les dossiers sur lesquels la profession est en réserve ou en désaccord.

• **Contrôles** CONSUEL dans l'existant : FEDELEC réclamait cette obligation depuis plusieurs décennies. Les contrôles Consuel doivent désormais s'appliquer à l'habitat existant sur l'ensemble du territoire.

• **Démarche** "Confort Sécurité" :

Les électriciens s'engagent dans la démarche "Confiance Sécurité" proposée par EDF. L'objectif de cette opération est plutôt ambitieux puisqu'il est prévu de réaliser 100 000 diagnostics par an.



• **Un artisan** FEDELEC à la tête de Qualifelec

Jean-Pierre Pellouard, Membre du Bureau national de FEDELEC, Président du Pôle FEDELEC France-Nord, Président délégué de FEDELEC Ile-de-France devient Président de Qualifelec.

• **Plan** de formation : "Le Défi Numérique"

Les fonds européens, destinés à la formation, attirent toutes les convoitises : FEDELEC veille à ce que les intérêts des petites entreprises de la profession ne soient pas pris en otage pour cautionner les objectifs d'autres organisations en mal de représentativité.

■ 2002

• **Nouveau** projet de réforme des FAF Formation

Les premiers textes prévoient la disparition de la représentation des métiers au niveau des instances de décision des financements.

Des risques de mise sous tutelle et de gestion collectiviste des moyens en formation des entreprises de l'artisanat se font jour.

• **Les "Pros de la Réno"**

Destinée à privilégier les échanges et les rencontres avec les professionnels, une grande campagne événementielle, dirigée par Promotelec avec les concours des organisations professionnelles, est mise en place. Un spectacle itinérant "Les

Pros de la Réno" sillonne la France.

• **Nouvelle** NF-C15 100 :

La présence de délégués FEDELEC (seuls représentants des petites entreprises) dans les travaux de refonte de la norme a

permis de faire avancer les intérêts du terrain.

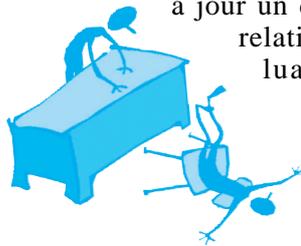
• **TNT** : échec et mat pour TDF
TDF et sa filiale "Espace Numérique" se sont crues seules au monde pour mettre à niveau les installations d'antennes de réception en prévision du déploiement de la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

FEDELEC a su se faire entendre ses propositions aux auteurs d'un rapport demandé par le Premier Ministre.

■ 2003

• **Évaluations** des risques professionnels :

Le Code du travail impose à tout employeur d'établir et de mettre à jour un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. FEDELEC a mis des outils spécifiques pour accompagner les entreprises dans leur démarche.



LEC a mis des outils spécifiques pour accompagner les entreprises dans leur démarche.

• **Haro** contre l'amendement "décodeurs"

Depuis longtemps FEDELEC dénonce auprès des pouvoirs publics, les obligations de déclaration des vendeurs de téléviseurs auprès des services de la Redevance Audiovisuelle. L'amendement du gouvernement aggrave encore cette situation en exigeant la déclaration des acheteurs de décodeurs.

L'action syndicale de FEDELEC auprès des parlementaires abouti : l'amendement est retiré.

■ 2004

• **Régime** Social des Indépendants (RSI) :

Décision de mise en place d'un régime social unique pour les artisans et les commerçants.

• **Poursuite** de l'ouverture des marchés de l'électricité.

Le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'électricité sera ouvert à 70 %. Plus de 2 millions de professionnels pourront se voir proposer des offres concurrentes.

Pour conserver ses clients, EDF se mobilise autour d'activités de conseil, mais ces conseils ne seront-ils pas orientés vers les adhérents de clubs "très fermés" qui sévissent déjà.

FEDELEC veillera, comme elle l'a toujours fait, à défendre les intérêts de la profession. Un des objectifs est de pérenniser l'Observatoire de diversification des activités d'EDF.

• **Déclaration** aux Services de la Redevance :

La loi de Finances 2004 alourdit, encore les obligations déclaratives des vendeurs de téléviseurs en leur demandant de relever, en plus de l'identité de leurs clients, leurs date et lieu de naissance.

FEDELEC mobilise toute la profession au travers de plusieurs actions nationales pour faire abolir ces obligations déclaratives. □



Dernière minute Frais de contrôle Consuel en légère en hausse

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le barème des participations aux frais de contrôle vient d'être modifié par arrêté ministériel du 18 mars 2004.

Si vous souhaitez en tenir compte dans l'établissement de vos prochains devis, sachez que l'augmentation varie de 2 à 5 % selon les produits et les prestations.

Ces nouveaux tarifs sont applicables à compter du 15 mai prochain.

Rappelons que les formulaires émis avant cette date restent valables durant 2 ans.

